

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations /
- Absents : 2
Ayant pris part au vote : 27
Date de la convocation 06.03.2018

OBJET :

**ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
N°2017008 D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET
PRESTATIONS DIVERSES du SERVICE EAU
POTABLE**

L'an deux mil dix huit et le dix neuf mars, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à ROQUES au siège 45, Chemin des carreaux, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – Jean Marc BERGIA – André MORERE – Eric SALAT – Mario ISAIA
Excusés : MM Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCHE

Le Président expose à l'Assemblée :

Le marché accord-cadre à bons de commande au sens des articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25.03.2016, mono attributaire, est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 800 000 € HT de travaux pour l'ensemble des bons de commande sur la durée totale de l'accord cadre.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Date de publication : 28.11.2017 DEPECHE DU MIDI
Date limite de réception des offres : 4 Janvier 2018
Critères : valeur financière 50% – Valeur technique : 50%
Phase de négociation

La commission d'appel d'offres s'est tenue le 16 Janvier 2018 et a retenu le candidat suivant : **société VEOLIA**

Le tableau ci-dessous présente les écarts entre les offres avant et après négociations :

	Offre avant négociation	Offre après négociation	Ecart
Devis type 1	2 530.00 €	2 530.00 €	0%
Devis type 2	9 472.00 €	9 472.00 €	0%
Devis type 3	15 123.00 €	10 157.00 €	33%

OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres comme détaillé ci-dessus.
- D'attribuer le marché de travaux d'assistance technique et prestations diverses du service eau potable à la société VEOLIA
- De prévoir les crédits budgétaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 23.03.2018
Date de Publication le : 23.03.2018



Extrait du registre des délibérations

du Bureau Syndical

N ° 19/2018

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations /
- Absents : 2
Ayant pris part au vote : 27
Date de la convocation 06.03.2018

OBJET :

**ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC DTEPP
201805 - RENFORCEMENT DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT - Avenue du Lauragais -
Commune de Labarthe sur Leze**

L'an deux mil dix huit et le dix neuf mars, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à ROQUES au siège 45, Chemin des carreaux, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – Jean Marc BERGIA – André MORERE – Eric SALAT – Mario ISAIA
Excusés : MM Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCH

Le Président expose à l'Assemblée :

A l'issue de la consultation lancée le 19.02.2018 et de la date limite de réception des offres le 12.03.2017, la commission d'appel d'offres réunie le 16.03.2018 a retenu l'offre de **l'entreprise SOGEA**, 90 Route de Seysses à Toulouse pour un montant de **599 832.50 €**.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Délais : 8 semaines
Mémoire technique : 100/100

OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché de renforcement du réseau d'assainissement Avenue du Lauragais à LABARTHE SUR LEZE à l'entreprise SOGEA pour un montant de 599 832.50 €
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette opération
-

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 23.03.2018
Date de Publication le : 23.03.2018



Extrait du registre des délibérations

du Bureau Syndical

N ° 20/2018

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations /
- Absents : 2
Ayant pris part au vote : 27
Date de la convocation 06.03.2018

OBJET :

Programmation travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux Année 2018
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne

L'an deux mil dix huit et le dix neuf mars, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à ROQUES au siège 45, Chemin des carreaux, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – Jean Marc BERGIA – André MORERE – Eric SALAT – Mario ISAIA
Excusés : MM Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCHE

EXPOSE DU PRESIDENT :

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'en vue de la programmation 2018 portant sur les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Saudrune, le Roussimort, le Binos et le Larramet, l'Agence l'Eau Adour Garonne demande à l'organe délibérant du SIVOM SAGE de se prononcer sur le principe d'une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de valider le plan de programmation de travaux établi au titre de l'année 2018
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- d'habiliter son Président à prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération et à son bon déroulement.
-

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 23.03.2018
Date de Publication le : 23.03.2018



Extrait du registre des délibérations

du Bureau Syndical

N ° 21/2018

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations /
- Absents : 2
Ayant pris part au vote : 27
Date de la convocation 06.03.2018

OBJET :

: Missions Technicien Rivière – Année 2018-
Demande Subvention auprès de l'Agence de
l'eau.

L'an deux mil dix huit et le dix neuf mars, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à ROQUES au siège 45, Chemin des carreaux, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Jean Claude ROUANE – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES – Bernard TISSEIRE – Jean Marc BERGIA – André MORERE – Eric SALAT – Mario ISAIA
Excusés : MM Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCH

EXPOSE DU PRESIDENT :

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'en vue de la programmation 2018 concernant les missions du Technicien de rivière, l'Agence de l'eau Adour Garonne demande à l'organe délibérant du SIVOM SAGe de se prononcer sur le principe de demande de subvention auprès de l'Agence.

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les missions du technicien de rivière au titre de l'année 2018

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 23.03.2018
Date de Publication le : 23.03.2018